

HABITAT SAIN ET RADON : COMMENT AGIR AU NIVEAU LOCAL ?



Le 20 mars 2012
à RENNES

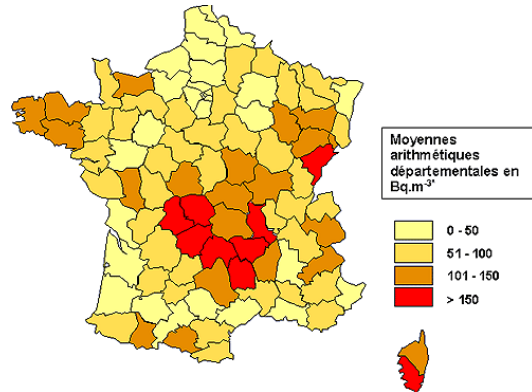


Le radon en bref

LE RADON ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle issu de l'uranium présent dans les sols qui pénètre dans les habitations et s'y accumule.

Le radon est essentiellement présent en Bretagne, dans le Massif Central, en Corse, dans les Vosges et dans les Pyrénées.



QUELS RISQUES ?

Le radon est à l'origine de 4 à 12 % des 25 000 décès par cancer du poumon par an en France : c'est le second facteur de risque après le tabac !

Il s'agit d'un risque méconnu du public : 62 % des personnes interrogées par le baromètre INPES déclarent n'avoir jamais entendu parler du radon.

COMMENT AGIR ?

Il est facile de mesurer le radon dans une habitation et il existe des techniques de remédiation pour réduire l'exposition.

QUELLES OBLIGATIONS ?

Dans les établissements recevant du public, la réglementation impose la réalisation de mesures et, si la concentration en radon dépasse certains seuils, d'effectuer des travaux.

Dans l'habitat, un socle réglementaire et un dispositif d'accompagnement sont en cours de préparation.



**Suisse, Canada,
Montbéliard, Aix-les-Bains et Concarneau :**
Quels enseignements tirés du retour d'expériences sur la mise en place d'une démarche de prévention

CONNAITRE L'EXPOSITION

Réalisation de campagnes de mesure à l'échelon national ou communal afin d'évaluer l'exposition au radon et d'établir des cartographies du risque radon.

FORMER LES PROFESSIONNELS

Formation de consultants « radon » chargés d'effectuer les travaux de remédiation, par des « délégués radons » formés et désignés au niveau national (Suisse).



Réalisation de guides techniques pour les métiers du bâtiment.

RESPONSABILISER

En complément du permis de construire, présence d'un « contrat radon » entre le propriétaire et l'architecte (Suisse) sur le niveau de concentration en radon à atteindre dans le bâtiment.

INFORMER

Organisation de journées d'information locales, participation à des événements, expositions et conférences, rédaction d'articles, création d'un site internet d'information permettant au public de poser des questions, réalisation d'une « trousse d'informations » pour les municipalités, diffusion de flyers dans les boîtes aux lettres, affichages, numéro d'appel téléphonique.

Formation de « porte-paroles », au niveau fédéral, pour intervenir dans les médias (Canada).

Développer des partenariats locaux : opérations d'amélioration de l'habitat, associations, municipalités, écoles, professionnels du bâtiment, professionnels de santé.

INCLURE DANS D'AUTRES POLITIQUES

Association de la prévention du risque radon aux politiques de lutte contre le tabac, de promotion des économies d'énergie, d'amélioration de l'habitat et de qualité de l'air intérieur.

ACCOMPAGNER

Après la mesure, accompagnement des particuliers lors des diagnostics et des travaux de remédiation (financement) : convention avec l'Anah, inscription dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Les difficultés rencontrées

MESURE

Il manque une méthode de mesure du radon rapide (actuellement, la mesure du radon nécessite 2 à 3 mois, entre le 15 septembre et le 30 avril, lorsque le bâtiment est chauffé et confiné).

DEFICIT DE COMPETENCES DES PROFESSIONNELS

En France, le nombre de professionnels compétents pour diagnostiquer les bâtiments et entreprendre des travaux de remédiation, est très insuffisant actuellement.

PERCEPTION DU RISQUE

Le niveau de perception du risque par la population est faible, il est indispensable de trouver les leviers de communication et de sensibilisation

Conclusion

Ce colloque, qui s'inscrit dans le cadre du plan national radon 2011-2015, a permis de mettre en lumière des facteurs de réussite indispensables pour une prise en charge globale du risque radon :

- Faciliter la formation de partenariats (collectivités, pouvoirs publics, associations, professionnels), créer des dynamiques locales et ainsi relayer le message par différentes voix.
- Développer les compétences des acteurs du bâtiment grâce à la mise en place d'outils techniques comme des guides professionnels et des formations.
- Informer les particuliers afin de les inciter à procéder à la mesure du radon et les accompagner dans les travaux de diagnostic et de remédiation.
- Enfin, il faut inscrire la problématique radon dans la politique plus générale d'amélioration de l'habitat, en particulier à travers l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et les économies d'énergie.

Consulter les actes du colloque sur www.sante.gouv.fr

